Emboîter le pas au changement : l'avenir de la distribution de la programmation au Canada : *commentaires et analyses de l'ADISQ*

Octobre 2018

UN RAPPORT QUI VISE SOUVENT JUSTE, MAIS QUI DOIT PARFOIS ÊTRE NUANCÉ ET AUQUEL DES PRÉCISIONS DEVRONT ÊTRE APPORTÉES



Table des matières

Emboîter le pas au changement : l'avenir de la distribution de la programmation au Canada – commentaires et analyse ADISQ		
À souligner : sur plusieurs aspects, le rapport vise juste	4	
Le CRTC reconnaît l'importance de faire contribuer toutes les entreprises qui tirent profit du système canadien de radiodiffusion		
Mobiliser tous les acteurs : des services de contenu aux fournisseurs d'accès à Internet	ε	
Le CRTC reconnaît que, en dépit des perturbations qui touchent actuellement l'ensemble des médias, la radio est u média résilient qui continuera de faire partie du paysage dans l'avenir		
La consommation musicale s'éclate dans un marché devenu inéquitable, déséquilibré et actuellement non viable	g	
À nuancer : certaines affirmations du rapport doivent être corrigées ou complétées	10	
Les revenus découlant des services de <i>streaming</i> sont en croissance, mais plus modestes que ce qui est avancé drapport du CRTC		
L'industrie mondiale de la musique a renoué avec une (modeste) croissance : des nuances importantes s'imposen		
La contribution actuelle des fournisseurs de services : unanimement décriée	14	
L'actuel régime législatif et réglementaire : vraiment trop rigide pour englober le nouvel environnement médiatique	? 17	
À préciser : certaines pistes de solutions avancées dans le rapport manquent de détaildetail	18	
Remplacer l'octroi obligatoire de licences par des accords de service contraignants : quelles implications ?	19	
Ordonnance d'exemption : le CRTC peut-il agir dès maintenant ?	20	
Restructuration de la stratégie de financement	21	

Emboîter le pas au changement : l'avenir de la distribution de la programmation au Canada – commentaires et analyse de l'ADISQ

Le 31 mai 2018, se conformant à un décret émis par la ministre du Patrimoine canadien d'alors, l'honorable Mélanie Joly, le CRTC a publié un rapport étoffé se penchant sur l'avenir de la distribution de la programmation au Canada. Dès sa publication, l'ADISQ avait publiquement salué un rapport faisant preuve de vision et d'audace, accueillant avec satisfaction plusieurs des constats et recommandations émis. Mentionnons d'emblée que cet accueil positif ne doit pas faire oublier que ce rapport très attendu comporte aussi son lot d'occasions manquées, en plus de comporter un certain nombre de propositions potentiellement intéressantes, mais aussi inquiétantes, puisque présentées de façon très embryonnaires.

Dans le présent document, l'ADISQ, qui rappelons-le, avait participé¹ aux deux phases de consultation réalisées par le Conseil, souhaite insister, dans un premier temps, sur certains éléments forts du rapport. Le Conseil a établi des constats importants, qui, nous le croyons, doivent dorénavant être pris en considération dans toute réflexion menée par ceux qui établiront les règles qui encadreront notre système de radiodiffusion à l'avenir. Dans un second temps, nous reviendrons aussi sur certains constats, affirmations, prévisions et propositions qui nous paraissent devoir être nuancées. Nous conclurons en nous penchant sur des propositions présentées dans la dernière section du rapport qui devraient, à notre avis, être l'objet d'explications supplémentaires.

Actuellement, plusieurs lois clés pour le secteur de la musique sont en train d'être révisées. L'objectif de ces révisions est clair : faire en sorte que le marché dans lequel évoluent actuellement les industries culturelles canadiennes redevienne équitable, pour le bénéfice de tous les créateurs, producteurs et consommateurs de contenus culturels canadiens. Comme nous le montrons dans le présent document, le rapport du Conseil contient à cet égard des pistes à suivre, d'autres à éviter, et d'autres encore, à emprunter avec précaution.

¹ Interventions présentées par l'ADISQ en réponse à l'avis de consultation CRTC 2017-359, rondes d'observation 1 et 2, 1^{er} décembre 2017 et 13 février 2018 : http://adisq.com/medias/pdf/fr/2017_359 intervention_adisq.pdf http://adisq.com/medias/pdf/fr/2017_359 intervention_adisq.pdf http://adisq.com/medias/pdf/fr/2017_359 intervention_adisq.pdf http://adisq.com/medias/pdf/fr/Intervention_ADISQ_2017_359 Phase _2.pdf

À souligner : sur plusieurs aspects, le rapport vise juste

Le CRTC reconnaît l'importance de faire contribuer toutes les entreprises qui tirent profit du système canadien de radiodiffusion

« Le CRTC propose que la future approche législative et réglementaire au contenu et à la distribution devrait : [...] Reconnaître les responsabilités sociales et culturelles associées à l'exploitation au Canada et veiller à ce que tous les acteurs qui profitent du Canada et des Canadiens s'impliquent de façon appropriée et équitable – sans nécessairement être identique – pour profiter aux Canadiens et au Canada.

Un marché intérieur dynamique n'est pas possible à moins que tous les intervenants dans le système ne soient impliqués et qu'il veille à une participation appropriée et équitable de tous. »

Conclusions

Faire contribuer tous les joueurs

Reconnaissant que plusieurs intermédiaires engrangent des profits grâce à la consommation de contenus audio et vidéo en ligne, le rapport suggère que ces derniers soient dorénavant mis à contribution. Au fil du rapport, comme nous le montrons à la page suivante, le CRTC précise quels joueurs devraient dorénavant être intégrés dans le système canadien de radiodiffusion :

- les services de contenu audio et vidéo en ligne, canadiens ou étrangers;
- les fournisseurs d'accès à Internet:
- les enchères du spectre.

Mobiliser tous les acteurs : des services de contenu aux fournisseurs d'accès à Internet

Service de contenu audio et vidéo en ligne, canadiens ou étrangers

« Pour assurer un marché interne dynamique et équitable pour tous, il sera essentiel d'élaborer de meilleures approches réglementaires afin de **mobiliser** tous les services audio et vidéo et que chacun d'entre eux participe de la façon la plus adéquate à la création et à la promotion de contenu produit pour et par les Canadiens. Ainsi, si des modifications législatives sont apportées, elles devront clairement et explicitement assujettir à la législation et intégrer dans le système de la radiodiffusion tout service audio ou vidéo offert en sol canadien ou percevant des revenus de la part de Canadiens. Cela devrait s'appliquer aux services traditionnels ou nouveaux, qu'ils soient canadiens ou non. »

Options potentielles, Remplacer l'octroi obligatoire de licences par des accords de service détaillés et contraignants qui incluent les acteurs traditionnels et les nouveaux joueurs

Fournisseurs d'accès à Internet

« Un fonds intégré pourrait également être soutenu de façon plus générale par des contributions existantes de tous les services en matière de radiodiffusion et de connectivité à large bande (EDR, radio et services de télécommunications appropriés), qui profitent tous directement de la distribution de contenu audio ou vidéo. »

Options potentielles, Restructuration de la stratégie de financement

Enchères du spectre

« Elle pourrait aussi incorporer une partie des revenus découlant de la vente aux enchères du spectre et de l'octroi de licences du spectre, puisque la demande de spectre repose en grande partie sur la demande de contenu audio et vidéo. »

Options potentielles, Restructuration de la stratégie de financement

Le CRTC reconnaît que l'épanouissement d'une industrie musicale canadienne francophone dépend d'un écosystème de radiodiffusion en santé

« Le contenu apprécié par les Canadiens, qu'il s'agisse, par exemple, de musique, de nouvelles, de drames, de documentaires, d'émissions pour enfants ou d'émissions sur le mode de vie, dépend de l'appui dont bénéficie notre réseau de radiodiffusion. Il s'agit d'une industrie culturelle dynamique et d'un écosystème économique fondés sur l'engagement et la contribution de créateurs canadiens, des divers paliers de gouvernement, des membres de l'industrie et du public. Ce réseau, cependant, est largement axé sur les services traditionnels de radio et de télévision. Si les Canadiens en venaient à abandonner ces services en nombre important, le réseau serait moins en mesure de soutenir la création de contenu. Le contenu qui est déjà coûteux à produire ou qui n'est pas rentable deviendrait encore plus difficile à appuyer.

Ce contenu pourrait comprendre [...] la musique francophone.

La perte de ce contenu limiterait la capacité du système de radiodiffusion d'enrichir et de renforcer la culture, l'identité et la société canadienne ainsi que d'en être le reflet. L'outil interactif présenté ci-dessous permet de constater certains des liens qui existent entre la production de certains types de contenu et les industries et l'écosystème culturels qui assurent le financement de ce contenu. »

Possibilités et risques, Risque no.1 : Perte de contenu canadien

Maintenir un écosystème en santé

Depuis des décennies, le système canadien de radiodiffusion a mis en place un véritable cercle vertueux : la production et la diffusion de contenu canadien est soutenue par les entreprises de radiodiffusion, faisant en sorte que le public canadien découvre les artistes locaux, apprend à les aimer, et en redemande.

Sans cet écosystème précieux, actuellement mis en péril par la présence de nouveaux joueurs exemptés de toute responsabilité, plusieurs contenus seraient menacés, dont la musique francophone. Le CRTC reconnaît que, en dépit des perturbations qui touchent actuellement l'ensemble des médias, la radio est un média résilient qui continuera de faire partie du paysage dans l'avenir

« La radio demeure la plateforme de distribution audio dominante pour la musique, les actualités et la création orale dans l'ensemble du Canada dans les deux langues officielles, en dépit des obstacles concurrentiels que présentent les nouvelles plateformes et la forte dépendance à l'égard des revenus de publicité.

Les auditoires et les revenus tirés de la publicité ont légèrement diminué, mais demeurent élevés

Les profits sont restés forts et constants, en raison des activités de consolidation et de réduction des coûts.

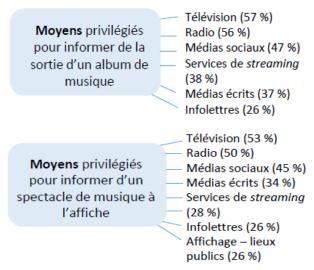
La radio continue de profiter de ses forces : elle est omniprésente, gratuite, facile à utiliser et axée sur l'environnement local. »

Extrait du rapport, section 2 : Viabilité future, Radio AM/FM

La radio : toujours un partenaire de premier plan

Le CRTC traite de la radio à plusieurs moments dans ce rapport. Le passage que nous reproduisons ici nous paraît être le plus éloquent : c'est un média fort, apprécié du public, rendu irremplaçable par ses caractéristiques uniques : son omniprésence, sa gratuité, sa convivialité et sa proximité avec l'auditoire.

En mars 2018, l'ADISQ a effectué un sondage auprès des Québécois francophones. Une fois de plus, l'importance de la radio pour les amateurs de musique se confirme :



Source : Tendances de consommation de la musique au Québec, Rapport réalisé par Cogita Marketing pour l'ADISQ, Juillet 2018.

La consommation musicale s'éclate dans un marché devenu inéquitable, déséquilibré et actuellement non viable

Sur le plan financier

Comment les changements dans les revenus de radiodiffusion pourraient-ils influer sur les contributions financières utilisées pour le développement de créations orales et de contenu musical canadiens? [...] Les artistes francophones, dont l'apport à l'industrie est unique et précieux, sont confrontés à un enjeu plus considérable encore. Ils bénéficient certes du soutien considérable de l'industrie solide que représente la radio francophone. Cependant, les baisses d'écoute radio au profit des plateformes Web internationales, à prédominance anglophone, laissent présager un risque imposant auquel faire face, à l'avenir.

Extrait du rapport, section 3 : possibilité et risques, risque no.3, Perte potentielle d'un outil promotionnel d'importance pour la musique canadienne

Sur le plan de la visibilité

Les artistes canadiens indépendants pourraient être désavantagés par ce modèle (particulièrement les artistes francophones, qui ont tendance à conclure des ententes avec des maisons de disques indépendantes). Leurs œuvres représentent une plus faible part des lectures sur les services de diffusion de musique en continu et profitent donc d'un visionnement moins important que les artistes qui ont conclu des ententes avec de grandes maisons de disques qui elles, jouissent d'un pouvoir de négociation considérable.

Extrait du rapport, section 2 : Viabilité future, Services audio en ligne, Contribution canadienne

Les services de *streaming* posent plusieurs risques, reconnaît le CRTC

Les services d'écoute de musique en continu sont dorénavant incontournables – et le rapport du CRTC en traite à plusieurs reprises.

Lorsqu'il aborde la question des revenus qui en découlent, il est essentiel d'apporter des correctifs à ce qui est présenté dans le rapport – et nous le faisons aux pages 11 à 14 du présent document.

Lorsqu'il se penche sur les risques apportés par ces services pour les créateurs et producteurs de musique canadienne, toutefois, sa vision est juste. Ces services, qui échappent à toute réglementation, ne contribuent pas au système, que ce soit par des contributions versées au développement de contenu canadien, ou en assurant qu'une part de la musique proposée aux consommateurs soit canadienne ou francophone. Actuellement, il est même impossible de savoir si, et dans quelle mesure, ces services proposent du contenu canadien à leurs abonnés.

À nuancer : certaines affirmations du rapport doivent être corrigées ou complétées

Les revenus découlant des services de *streaming* sont en croissance, mais plus modestes que ce qui est avancé dans le rapport du CRTC



Le Québec, un petit marché d'indépendants

Dans la première section de son rapport, le CRTC indique que les revenus découlant des services d'écoute en continu sont devenus la source la plus importante de revenus : une affirmation qui doit s'accompagner de nuances importantes.

- Dans le monde, c'est en 2017 que les revenus du streaming (38%) ont dépassé les revenus de ventes d'albums physiques (30%) pour la première fois. Toutefois, les ventes d'enregistrements sonores tous formats confondus (46%) étaient encore supérieures aux revenus du streaming.
- Les services de streaming sont une source importante de revenus dans une industrie qui a vu, au cours des 20 dernières années, ses revenus diminuer radicalement. Ce n'est que depuis 2014 qu'on observe un modeste retour à la croissance, mais nous sommes encore loin d'avoir retrouvé le niveau de... 1999.
- De plus, il ne faut pas oublier que, comme le relève le Conseil lui-même, le développement et l'impact à venir de ces services est difficile à évaluer. Seule certitude : ils ne sont, pour l'instant, pas rentables.
- Surtout, les revenus découlant du streaming ne profitent pas également à tous : ce sont essentiellement une poignée d'artistes connus mondialement, et soutenus par des entreprises majors, qui en bénéficient.

L'industrie mondiale de la musique a renoué avec une (modeste) croissance : des nuances importantes s'imposent (suite)

L'industrie mondiale de la musique 2017 : quelques chiffres (IFPI)

■ Hausse du revenu global : 8,1%

 Part du numérique dans le revenu global : 54%

 Croissance des revenus du streaming : 41,1% (contre 60,4% en 2016)

Revenus du téléchargement : - 20,5%

Revenus du physique : -5,4%

Des nuances s'imposent

- Le chiffre d'affaires total de l'industrie mondiale de la musique en 2017 ne représente que 68,4% du pic atteint en 1999, selon l'IFPI.
- On observe un ralentissement de la croissance des revenus du streaming.
- Au Québec, on observe, pour les ventes, des tendances similaires : baisses sur tous les formats. En streaming, nous ne possédons malheureusement aucune donnée. Toutefois, il est clair que l'embellie apportée par ces plateformes bénéficie avant tout aux majors.

Pourquoi le *streaming* bénéficie avant tout aux *majors* ?

- Daniel Ek, fondateur de Spotify, a affirmé lors de l'entrée en bourse du service que 22 000 artistes sur les 3 000 000 y proposant leur musique « gagnent bien leur vie » grâce à la plateforme. C'est moins de 1%.
- On estime qu'une écoute sur Spotify (par un abonné payant un abonnement, soit le scénario le plus lucratif possible) rapporte 0,04 cent à l'ensemble des ayants droit. C'est dire que la rentabilisation passe par un immense volume d'écoutes impossible à atteindre pour un artiste, fut-il très aimé, qui fait carrière au Québec.
- Les majors de la musique sont nettement favorisés sur ces plateformes, en raison :
 - o de **leurs vastes catalogues** très connus partout dans le monde;
 - de leurs moyens de production colossaux : selon l'IFPI, la mise en marché d'un artiste soutenu par une major dans un grand marché s'accompagne d'investissements allant de 500 000\$ à 2 000 000\$. Au Québec, le budget moyen de production et commercialisation combiné d'un album dépasse à peine 100 000\$. Il s'agit pourtant de nos compétiteurs;
 - des parts qu'ils possèdent dans ces services. À titre d'exemple, depuis l'entrée en bourse de Spotify, Sony et Warner ont vendu respectivement 50% et 75% de leurs parts, récoltant au total 1,2 milliards \$.

L'industrie mondiale de la musique a renoué avec une (modeste) croissance : des nuances importantes s'imposent (suite)

Seuils estimés de récupération d'un projet d'album selon le mode de consommation, en nombre d'unités¹

D'albums physique	D'albums numérique	De streams
15 000 unités	18 000 unités	30 millions de streams

Source : ADISQ.

L'ADISQ estime que, là où la vente de 15 000 albums physiques et de 18 000 albums numériques permet d'atteindre le seuil de rentabilité, 30 millions de *streams* sont nécessaires.

En 2016, neuf albums d'artistes québécois ont atteint le seuil de copies physiques. Aucun album n'a atteint le seuil de copies numériques, l'opus s'en approchant le plus ayant été vendu à 13 667 exemplaires.

En *streaming*, la situation est incomparable : en 2016, aucun album d'artiste québécois n'a atteint le seuil des 30 millions de *streams* dans son marché. Dans un milieu où le succès est affaire de volume, la taille du public potentiel devient un élément crucial.

En 2017, lorsqu'elle a publié ses résultats annuels, la Socan a aussi diffusé une mise en garde d'importance :

« La SOCAN, la plus importante organisation de l'industrie canadienne de la musique, a enregistré en 2017 un nouveau record de revenus perçus et distribués à ses membres auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, mais avec une importante dose de réalisme : en effet la vaste majorité de ses membres qui ont touché des redevances pour la diffusion en continu ("streaming") de leur musique en 2017 n'ont reçu en moyenne que 38,72 \$ pour leur travail, malgré une augmentation de 46 % des revenus provenant d'Internet depuis 2016. »

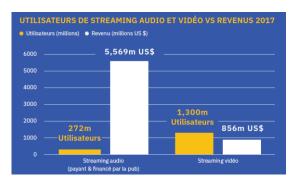
La contribution actuelle des fournisseurs de services : unanimement décriée

Les fournisseurs de services en ligne contribuent au marché audio et vidéo d'une manière non classique difficile à évaluer

De nombreux fournisseurs de services audio et vidéo en ligne adoptent une approche de laisser-faire à l'égard du contenu – permettant aux créateurs de contenu de faire ce qu'ils veulent sans grande intervention directe de la part des fournisseurs - ce qui a donné lieu à certains modèles de partage de revenus novateurs (p. ex. YouTube et SoundCloud) et à de nouveaux services qui semblent payer des droits et des licences pour de la musique et des émissions de télévision canadiennes. Cette approche de laisser-faire a également permis la création de modèles mondiaux axés sur l'abondance, grâce auxquels les créateurs disposent d'un accès libre et inclusif, ce qui leur permet d'atteindre un auditoire mondial. Manifestement, les fournisseurs de services contribuent de manière importante, quoique non conventionnelle, au marché canadien de la production audio et vidéo, notamment en offrant une plateforme et en versant une certaine forme de rémunération aux créateurs de contenu, mais leur contribution est difficile à quantifier.

Aperçu du marché no. 23

Il est possible d'évaluer la contribution des fournisseurs de services en ligne – et elle est dérisoire.



- Les services désignés par le Conseil sont multiples (streaming audio, vidéo, freemium, premium, etc.) et la contribution de chacun d'eux est inégale.
- En moyenne, l'ADISQ estime qu'une diffusion sur ces services engendre le versement de 0,004\$: une somme dérisoire.
- YouTube est unanimement décrié comme étant le service à la fois le plus utilisé, et qui verse les sommes les plus dérisoires « des miettes » selon Music Canada aux créateurs et producteurs. C'est ce que l'on appelle l'écart de valeur, un problème majeur en musique, grand oublié du rapport.

Le métier d'artiste professionnel s'est-il véritablement démocratisé ?

Le coût de production n'est plus un obstacle qui empêche de percer.

Aperçu du marché no. 21

De nouveaux services en ligne fournissent à davantage de Canadiens des outils et des occasions de faire preuve de créativité dans une mesure sans précédent, ce qui mène à la formation d'un vaste bassin de Canadiens qui possèdent les capacités créatives et les aptitudes techniques voulues pour informer et divertir des auditoires, petits et grands, au sein des collectivités locales, au pays et partout au monde.

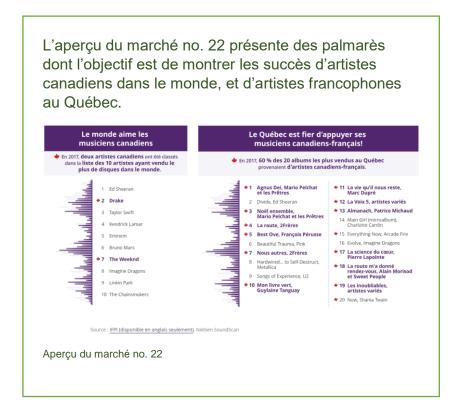
Possibilités et risques, Possibilité no. 2 : Démocratiser la production du contenu

La production musicale de qualité professionnelle nécessite encore des investissements importants

On entend souvent que les améliorations technologiques en matière de production musicale combinées à l'apparition de plateformes permettant « sans intermédiaire » et « gratuitement » la diffusion des œuvres ont démocratisé la production musicale – des idées reprises par le CRTC dans le rapport.

- Il est vrai qu'il est dorénavant possible de produire un enregistrement sonore moyennant un investissement minime – mais les enregistrements professionnels sont encore produits avec de l'équipement de qualité et du personnel qualifié.
- De plus, comme le souligne à juste titre le Conseil dans l'aperçu du marché no. 21, « [...] se faire connaître et payer pour son travail est peut-être plus difficile que jamais auparavant. » Les artistes qui trônent au sommet des palmarès sont tous soutenus par un entourage professionnel. Et tous les artistes dont la démarche est « indépendante » affrontent une compétition féroce : lorsque les majors lancent un artiste d'envergure dans un marché, ils investissent en moyenne de 500 000\$ à 2 000 000\$ à cette fin.
- En outre, si le numérique a indéniablement multiplié les possibilités pour chacun de s'exprimer et créer, cela ne veut pas pour autant dire que tous les internautes sont devenus des artistes. Trop souvent, potentiel technologique et réalité des pratiques sociales ont tendance à être confondus : les contenus créés par des amateurs sont généralement le fruit du travail d'une minorité d'utilisateurs et ces créations sont moins consultées que les contenus produits par les industries culturelles traditionnelles.

Le succès mondial d'une poignée d'artistes est-il garant de la santé de notre système ?



Valoriser le marché domestique

Dans l'aperçu no. 22, le CRTC présente deux palmarès. Le premier démontre qu'en 2017, deux artistes canadiens d'expression anglophone ont figuré parmi les 10 artistes ayant vendu le plus de disques dans le monde, ce qui le Conseil interprète comme un gage de la performance du système canadien de radiodiffusion.

L'ADISQ se réjouit évidemment sans réserve du succès des artistes canadiens qui rayonnent partout dans le monde. Toutefois, nous croyons important de souligner que ce que Palmarès révèle avant tout, c'est que les palmarès mondiaux de musique sont occupés par des artistes soutenus par les *majors* de la musique.

On constate en effet qu'au Québec, le top des ventes est fort différent, occupé dans une grande proportion par des artistes locaux. Ce marché en est un d'exception : les entreprises *majors*, en matière de production, en sont absentes.

En somme, les succès de Drake et de The Wenknd ne doivent pas faire oublier l'importance de soutenir un système axé avant tout sur la production et la commercialisation d'œuvres nationales destinées en premier lieu au marché domestique.

L'actuel régime législatif et réglementaire : vraiment trop rigide pour englober le nouvel environnement médiatique?

« L'application des approches réglementaires actuelles à ces acteurs en ligne selon ces définitions ne permettra pas d'optimiser les avantages pour les Canadiens. Les outils existants dans le système réglementaire et politique ne sont pas non plus suffisants ni suffisamment modifiables pour assurer ou solliciter la participation des nouveaux joueurs. L'actuel régime législatif et réglementaire est trop rigide pour englober le nouvel environnement médiatique. L'application des règles actuelles pourrait nuire à l'innovation, limiter le choix des Canadiens, créer des fardeaux réglementaires inéquitables, sans compter qu'elles s'avéreront difficiles à mettre en place. »

Conclusions, 3, Appliquer l'approche réglementaire actuelle aux nouveaux créateurs

Plusieurs éléments de l'approche réglementaire actuelle doivent être conservés

Pour l'ADISQ, l'approche réglementaire actuelle, bien que perfectible, a fait ses preuves. La rejeter entièrement sous prétexte de rigidité manque de vision. À cet égard, notons que l'ADISQ fait partie de la Coalition pour la culture et les médias, qui, dans son communiqué réagissant à la publication du rapport, écrivait que :

« La coalition souligne que les recommandations émises dans le rapport sont un premier pas encourageant vers une réglementation équitable, mais elle émet des réserves sur l'impossibilité déclarée d'appliquer la réglementation actuelle aux acteurs proposant du contenu sur Internet. Bien qu'ouverte à examiner de nouvelles façons de faire, la coalition estime qu'on ne devrait pas écarter des solutions réglementaires éprouvées, comme les pourcentages de contenus locaux qui sont en application ailleurs dans le monde. »

Coalition pour la culture et les médias, 1er juin 2018

À préciser : certaines pistes de solutions avancées dans le rapport manquent de détail

Remplacer l'octroi obligatoire de licences par des accords de service contraignants : quelles implications ?

« Les modèles traditionnels d'octroi de licences ne reflètent ni la nouvelle réalité de la diffusion ni la façon dont les Canadiens consomment et créent du contenu. Des approches réglementaires souples, comme des accords contraignants qui énoncent clairement et en toute transparence les obligations, qui favoriseraient davantage une participation constructive, tout en obtenant des engagements essentiels de la part de tous les participants. »

Section 4, conclusions et options potentielles, Remplacer l'octroi obligatoire de licences par des accords de service détaillés et contraignants qui incluent les acteurs traditionnels et les nouveaux joueurs

Pour des règles vraiment contraignantes

D'emblée, notons qu'il est réjouissant de lire que les accords évoqués par le Conseil « *incluent les acteurs traditionnels et les nouveaux joueurs* ».

Toutefois, les explications fournies par le Conseil à l'égard de cette précision permettent difficilement à l'ADISQ de poser un jugement éclairé à son égard. Par exemple, quelles seraient, concrètement, les différences entre une licence et un « accord de service détaillé et contraignant » - le second pouvant à la limite être entendu comme une définition de la première ?

À nouveau, rappelons la position énoncée par une quarantaine de regroupement du secteur de la culture et des médias rassemblés sous la Coalition Culture et Médias :

« La proposition de remplacer le système de licences en vigueur par des accords de service ne devrait également être envisagée que si ces accords établissent une réelle équité réglementaire, qu'ils sont obligatoires, contraignants et soumis à un processus décisionnel public et indépendant. »

Coalition pour la culture et les médias, 1er juin 2018

Pour l'ADISQ, faire table rase n'est pas souhaitable. Le travail à faire consiste à adapter les règles actuelles pour en améliorer l'efficacité dans le nouvel environnement.

Ordonnance d'exemption : le CRTC peut-il agir dès maintenant ?

« Le CRTC pourrait notamment prendre les mesures suivantes :

[...]

réexaminer le rôle et l'efficacité de l'approche réglementaire existante par rapport aux entreprises de distribution de radiodiffusion en ligne, y compris l'ordonnance d'exemption relative aux EDR. pour s'assurer que ces services procurent le plus d'avantages possible aux Canadiens et au système canadien; »

Section 4, conclusion et option potentielles, mesures à court et moyen terme

Adapter l'ordonnance d'exemption pour rétablir l'équité

Le milieu culturel, et notamment l'ADISQ, réclame depuis longtemps la révision de l'ordonnance d'exemption sur les nouveaux médias émise par le Conseil en 1999, puis réaffirmée en 2009. Rappelons que cette ordonnance repose notamment sur la prémisse voulant que les nouveaux joueurs, bien que considérés comme des entreprises de radiodiffusion, n'ont pas d'impact important dans notre système de radiodiffusion. Or, à l'heure actuelle, cette justification est caduque.

Le rapport du CRTC présente de grands principes réjouissants, mais qui sont loin, à l'heure actuelle, d'assurer aux créateurs et producteurs de contenu le retour imminent à un marché équitable.

Est-il nécessaire d'attendre que d'importantes révisions législatives – qui mettront des années avant d'aboutir et de commencer à porter fruit – pour agir et soutenir les industries culturelles?

Le rapport se fait malheureusement peu loquace à ce sujet. L'ADISQ invite le Conseil à préciser publiquement sa pensée et sa vision quant au maintien d'une ordonnance d'exemption nuisible pour l'écosystème canadien de la radiodiffusion.

Références:

Restructuration de la stratégie de financement

« La restructuration de la stratégie de financement devrait reposer sur une structure de contribution générale, équitable et durable à long terme. Elle pourrait intégrer ou, au minimum, harmoniser les contributions existantes du gouvernement fédéral pour le contenu audio et vidéo. Elle pourrait aussi incorporer une partie des revenus découlant de la vente aux enchères du spectre et de l'octroi de licences du spectre, puisque la demande de spectre repose en grande partie sur la demande de contenu audio et vidéo. »

« Un fonds intégré pourrait également être soutenu de façon plus générale par des contributions existantes de tous les services en matière de radiodiffusion et de connectivité à large bande (EDR, radio et services de télécommunications appropriés), qui profitent tous directement de la distribution de contenu audio ou vidéo. (...) Le fardeau associé au soutien du contenu créé par et pour les Canadiens serait partiellement réaffecté à l'intérieur même du système en vue d'inclure les fournisseurs de services de télécommunications appropriés. »

Conclusions, 4. Élaborer de nouvelles méthodes souples et innovantes qui mobilisent les nouveaux acteurs

Le CRTC reconnaît qu'une série d'acteurs liés à Internet bénéficient directement, de par leur modèle économique, de la circulation de contenus culturels en ligne sans pour autant participer au financement de ces derniers.

Dans un contexte où les sources de financement des produits culturels se diluent, le CRTC propose de mettre à contribution ces acteurs, en vue de renouveler des mécanismes de financement qui s'essoufflent, soit :

- Spectre
- Fournisseurs de services de connectivité

À ces acteurs, nous proposons de rajouter les fabricants de matériels qui permettent de consommer la culture et qui pourrait notamment mis être à contribution via un modernisation du système de copie privée.

Si l'ADISQ souscrit à l'idée que l'ensemble des acteurs tirant parti de la circulation des œuvres en ligne doivent participer à leur financement, elle tient à rappeler que c'est un nouveau modèle de financement qui doit être trouvé.

Ainsi, il ne s'agit pas seulement de compenser un risque de baisse des contributions au titre du développement du contenu canadien et initiatives admissibles, mais bien de trouver solution à la forte chute des revenus à laquelle doit faire face l'industrie du disque depuis le début des années 2000 et que le numérique n'est jamais venu compenser.